# Ordre du mérite des corps policiers
# – Conseils pratiques sur les mises en candidature

## À FAIRE

La justification d'une mise en candidature devrait souligner :

a) les réalisations exceptionnelles au sein du corps policier;
b) les contributions aux services policiers au Canada ou à l'étranger;
c) l'action communautaire, aussi bien dans le milieu policier qu'à titre bénévole;
d) les réalisations qui aident à améliorer les relations entre la police et la communauté et les relations entre corps policiers;
e) le travail au sein de comités et conseils d'administration, en donnant des détails sur les programmes initiés, les responsabilités assumées et les résultats obtenus.

****Note****
**Chacune des réalisations, contributions ou responsabilités ci-dessus doit être expliquée en détail. Une simple énumération de réalisations, contributions ou responsabilités n'est pas acceptable sans autres renseignements à l'appui.**

- Les réalisations importantes sur l'ensemble d'une carrière devraient être étayées, en soulignant les contributions qui sont **« AU-DELÀ DES ATTENTES » / MÉRITOIRES**.
- Les mises en candidature devraient refléter les diverses fonctions et responsabilités que peut assurer une personne, y compris enquêtes criminelles, patrouille en uniforme, administration, programmes d'associations de policiers ou de relations de travail, formation et perfectionnement, relations communautaires, prévention du crime, recherche et publication.
- Le document de justification devrait être complet. Aucun document supplémentaire ne sera accepté, et l'étude de la candidature ne doit exiger aucune recherche ou consultation.
- Il est suggéré de communiquer avec des superviseurs passés ou actuels de la personne mise en candidature. Ils peuvent apporter des renseignements sur les projets exceptionnels passés ou en cours, et les missions ou les enquêtes menées à bien.
- Il est permis de présenter une candidature une deuxième fois, mais les renseignements doivent être mis à jour.

## À ÉVITER

- Ne pas suggérer un grade de l'Ordre (commandeur, officier ou membre).
- Ne pas dépasser les 2 pages permises pour la justification de la candidature.
- Éviter les acronymes dans la documentation. Ils créent de la confusion lors de l'examen par le comité.
- Ne pas axer une candidature sur un seul événement ou une seule mission.
- Ne pas structurer l'information comme un *curriculum vitæ*.
- Ne pas axer une candidature sur le grade.
- Ne pas reproduire la justification d'une candidature dans une autre. Chacune doit être unique.
- Ne pas considérer une nomination à l'Ordre comme un geste d'adieu ou un prix de consolation tenant lieu d'une promotion.
- Ne pas présenter un candidat qui a fait l'objet d'une mesure disciplinaire grave.